

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 28 janvier 2021

Date de convocation : 21 janvier 2021
Date d'affichage : 21 janvier 2021

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 22
Nombre de voix exprimé : 40

L'an deux mille vingt et un et le vingt-huit janvier,

À dix-huit heures et quarante minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Pierre AUBOIS, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT, , Alain DE VILLEBONNE, Rose-Marie DUMONTIER, Mylène GARCIN, Alain GOUIRAND, Alain GUEYDON, Marc JAUBERT, Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF, Franck LAROCHE, Eve MAUREL, Karine MOURET, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Gregory RISBOURG, Jean-Louis ROBERT, Nicolas SALERNO, Catherine SERRA.

Procurations de : Emilie BASTIE à Jean-Marc BRABANT, Romain BRETTE à Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Géraud DE SABRAN PONTEVES à Mylène GARCIN, Mariane DOMEIZEL à Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL à Jean-Marc BRABANT, Philippe EGG à Alain GUEYDON, Josiane GIRAUDON à Catherine SERRA, Valérie GRANGE à Marc JAUBERT, Nathalie LE BOUC à Alain GOUIRAND, Jean-François LOVISOL à Jean-Luc BOREL, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Séverine MAUGAN-CURNIER à Nicolas SALERNO, Josiane PANATTONI à Jacques NATTA, Michel PARTAGE à Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Joëlle RICHAUD à Franck LAROCHE, Richard ROUZET à Catherine SERRA, Michel SIMOS à Samantha KHALIZOFF, Bernadette VITALE à Robert TCHOBDRÉNOVITCH,

Absents et excusés : Anne-Marie DAUPHIN,

Madame Eve MAUREL est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-007
Modification du tableau théorique des effectifs

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 3,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi dite NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015,
Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux centres de gestion,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015, portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016, modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadre d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,
Vu les statuts de la Communauté Territoriale Sud Luberon,
Vu l'organigramme de COTELUB,

Direction Technique et Environnement :

Considérant que la titularisation du directeur des services techniques sur le grade d'ingénieur implique la suppression d'un poste de technicien principal 2^{ème} classe titulaire à temps complet,

Direction Technique et Environnement – service Patrimoine bâti et naturel :

Considérant que la réorganisation de ce service nécessite la transformation d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps complet en technicien contractuel à temps complet,

Considérant que la mise en stage direct d'un agent du service Patrimoine bâti et naturel nécessite la création d'un poste d'adjoint technique titulaire à temps complet,

Considérant que le départ à la retraite au 1^{er} décembre 2020 d'un agent d'entretien implique la suppression d'un poste d'adjoint technique titulaire à temps non complet,

Direction Technique et Environnement – service Collecte :

Considérant que la mise en stage direct de quatre agents du service Collecte implique la suppression de deux postes d'adjoint technique contractuel à temps complet,

Considérant que cette organisation nécessite la création de deux postes d'adjoint technique titulaires à temps complet,

Considérant que l'évolution professionnelle du responsable du service Collecte nécessite la transformation d'un poste de technicien titulaire à temps complet en technicien principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet,

Direction Ressources – service Financier :

Considérant que la mise en stage direct de deux agents du service Financier implique la suppression d'un poste d'adjoint administratif contractuel à temps non complet,

Considérant que cette organisation nécessite la création de deux postes d'adjoint administratif titulaires à temps non complet,

Considérant au regard des éléments exposés supra qu'il y a lieu d'harmoniser le tableau des effectifs et de procéder ainsi à compter du 1^{er} janvier 2021 à :

- la suppression d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet,
- la suppression de deux postes d'adjoint technique contractuel à temps complet,
- la suppression d'un poste d'adjoint technique titulaire à temps non complet,
- la suppression d'un poste d'adjoint administratif contractuel à temps non complet,
- la création de trois postes d'adjoint technique titulaire à temps complet,
- la création de deux postes d'adjoint administratif titulaires à temps non complet,
- la transformation d'un poste de technicien titulaire à temps complet en technicien principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet,
- la transformation d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps complet en technicien contractuel à temps complet.

Monsieur le Président précise que le tableau théorique des effectifs au 1^{er} janvier 2021, tel que joint à la délibération, présente :

- 51 postes de titulaires,
- 16 postes de contractuels

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'approuver la suppression d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet,
- D'approuver la suppression de deux postes d'adjoint technique contractuel à temps complet,
- D'approuver la suppression d'un poste d'adjoint technique titulaire à temps non complet,
- D'approuver la suppression d'un poste d'adjoint administratif contractuel à temps non complet,
- D'approuver la création de trois postes d'adjoint technique titulaire à temps complet,
- D'approuver la création de deux postes d'adjoint administratif titulaires à temps non complet,
- D'approuver la transformation d'un poste de technicien titulaire à temps complet en technicien principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet,
- D'approuver la transformation d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps complet en technicien contractuel à temps complet,

- D'harmoniser le tableau théorique des effectifs tel que présenté par Monsieur le Président et joint à la présente,
- De préciser que ces emplois bénéficieront de l'échelle indiciaire, de la durée de carrière et des indemnités prévues par les statuts particuliers de chaque grade,
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Approuve** la suppression d'un poste de technicien principal de 2ème classe titulaire à temps complet,
- **Approuve** la suppression de deux postes d'adjoint technique contractuel à temps complet,
- **Approuve** la suppression d'un poste d'adjoint technique titulaire à temps non complet,
- **Approuve** la suppression d'un poste d'adjoint administratif contractuel à temps non complet,
- **Approuve** la création de trois postes d'adjoint technique titulaire à temps complet,
- **Approuve** la création de deux postes d'adjoint administratif titulaires à temps non complet,
- **Approuve** la transformation d'un poste de technicien titulaire à temps complet en technicien principal de 2ème classe titulaire à temps complet,
- **Approuve** la transformation d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps complet en technicien contractuel à temps complet,
- **Harmonise** le tableau théorique des effectifs tel que présenté par Monsieur le Président et joint à la présente,
- **Précise** que ces emplois bénéficieront de l'échelle indiciaire, de la durée de carrière et des indemnités prévues par les statuts particuliers de chaque grade,
- **Autorise** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par : 40 voix pour
Unanimité des voix exprimées

Robert TCHOBRENOVITCH
Président

